



11.2.6.2. Accès sans escorte aux zones de sûreté à accès règlementée

PROGRAMME :

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- Connaissance des prescriptions légales applicables;
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- Connaissance des procédures de notification;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

POUR QUI :

Tous les demandeurs de titre de circulation aéroportuaire (badge)

PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Connaitre l'environnement aéroportuaire

Connaitre les différents types de badge et ses obligations

Réf : 11.2.6.2.

Intra ou Inter établissements
3 heures en présentiel
Devis sur demande du client

ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation